

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 Juin 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le Vendredi vingt et un Juin à vingt trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Prunay le Temple - 2 Rue de la Commanderie - sous la Présidence de Monsieur Jean MYOTTE Maire, suite à la convocation en date du dix-sept Juin deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Messieurs Jean MYOTTE ; Jean François BONNIN ; Thierry DELAGE ; Philippe MARTIN. Alain TANDRE ; Mesdames Valérie LA DUCA, Annie MARTIN.

**Absents** : Madame Christine MENU ayant donné son pouvoir à Monsieur Jean MYOTTE ; et Monsieur Guillaume MANGIN ayant donné son pouvoir à Monsieur Jean François BONNIN.

**Secrétaire de séance** : Jean-François BONNIN

---

### **I- Approbation du procès-verbal de la séance du 17/05/2024 :**

Le procès-verbal de la séance du 17 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents ce jour.

### **II- Pompe à chaleur Ecole et Foyer rural : (2024-18)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que notre commune avait déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif DSIL afin d'installer une pompe à chaleur de nouvelle génération pour le chauffage de l'école et du foyer rural. Celle-ci plus performante nous permettra en outre de bénéficier à nouveau du tarif réglementé pour la fourniture d'électricité.

Par lettre daté du 18 juin 2024 la préfecture nous informe que notre demande de subvention nous est accordé à hauteur de 80% du montant HT des travaux.

Une excellente nouvelle pour notre commune.

Cet investissement se traduira par une amélioration de notre emprunte écologique et par une économie très substantielle en matière de coût énergétique.

Le conseil décide en outre, à l'unanimité, d'accorder le marché à la société SES dont le devis de 33.378HT avait été retenu pour la présentation du dossier.

Les travaux seront effectués pendant les congés scolaires.

### **III – Aménagement d'un city stade : (2024-19)**

Monsieur de Maire informe les membres du conseil que le bornage du terrain susceptible d'accueillir cet aménagement à été effectué par le cabinet FORTEAU. Le relevé altimétrique de la parcelle ayant été également effectué le conseil considère à l'unanimité qu'il convient maintenant de demander au cabinet AMOSTRA de nous proposer un avant-projet d'aménagement afin de mieux appréhender celui-ci ainsi que son coût. Le coût de cette étude est de 1.100HT.

## **V- Elections :**

Comme pour chaque Election Monsieur le Maire refait un point concernant l'organisation du bureau de vote. Il attire l'attention sur la nécessité d'être très attentifs dans le traitement des procurations et rappelle que la participation des membres du conseil à ce bureau de vote est une obligation des élus.

## **VI- Tarif périscolaire :**

Les prix des prestations périscolaires demeurent inchangés pour l'ensemble de l'année civile 2024 comme prévu budgétairement.

Ceux-ci rappelés le sont inchangés depuis 2016 alors que pour la commune les coûts induits par ces prestations n'ont cessé de croître durant cette même période.

- Cantine : Repas enfants Petite Section	:	6,35€
- Cantine : Repas autres enfants	:	5,40€
- Cantine : Repas P.A.I	:	2,00€
- Garderie matin	:	1,73€
- Garderie Soir	:	3,90€
- Pénalité de retard après 19h00	:	1,98€
- Gouter Non fourni par les parents	:	1,50€

Une étude d'actualisation va être effectuée afin de guider les décisions du conseil municipal pour 2025.

## **VII – contrat rural :**

Suit son court

## **VIII - Question diverses :**

- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la kermesse de l'école et la fête des prix se tiendront le vendredi 28 juin à partir de 15heures et qu'il compte sur la présence et la participation des conseillers

**Prochaine séance le Vendredi 30 Aout 2024 à la mairie à 20h30  
Fin de la séance à 21h45**